



COMMUNE DE  
**Conthey**  
VALAIS • SUISSE

CONSTRUCTIONS  
Route de Savoie 54  
CH – 1975 St-Séverin

T +41 (0)27 345 45 54  
constructions@conthey.ch

## DEMANDE D'AUTORISATION DE POSE d'enseigne – réclames, etc.

**Dossier n°** : \_\_\_\_\_ **Dossier CCC n°** : \_\_\_\_\_

1. Nom et Prénom du requérant : \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

2. Le soussigné désire (pose, modifier, etc.) : \_\_\_\_\_

3. Nature de la construction ou de l'objet : \_\_\_\_\_

4. Lieu de pose A) Quartier ou rue : \_\_\_\_\_

B) Numéro de l'immeuble où se posera l'objet : \_\_\_\_\_

C) Désignation cadastrale de l'immeuble : Folio \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_

5. Nom du (ou des) propriétaire(s) de l'immeuble qui autorise(nt) la pose de l'objet : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Signature du propriétaire : \_\_\_\_\_

6. Description de l'objet (croquis au verso) : \_\_\_\_\_

Forme : \_\_\_\_\_ Longueur : \_\_\_\_\_ Largeur : \_\_\_\_\_ Hauteur : \_\_\_\_\_

Couleurs extérieures : \_\_\_\_\_

7. Description de l'emplacement où est prévu l'objet (croquis au verso) : \_\_\_\_\_

Largeur de la rue : \_\_\_\_\_ du trottoir : \_\_\_\_\_ Saillie dès la façade : \_\_\_\_\_

Hauteur dès le trottoir ou dès la chaussée : \_\_\_\_\_ Système d'éclairage : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature du requérant : \_\_\_\_\_

**Autorisation :** Sous réserve des droits des tiers, des autorisations à requérir des organes de l'Etat et des conditions mentionnées ci-après

La Municipalité approuve le projet déposé : \_\_\_\_\_

Conditions : \_\_\_\_\_

Taxes : Du permis de pose : Fr. \_\_\_\_\_

Location annuelle du terrain communal : Fr. \_\_\_\_\_

Conthey, le \_\_\_\_\_

Commune de Conthey

Service des constructions

Voir au verso

## PUBLICITE

### **Emplacement d'affichage**

Le Conseil Municipal fixe les emplacements réservés à l'affichage public ainsi qu'à l'affichage de publicité et à la réclame, à l'extérieur des bâtiments. Hors de ces emplacements, il est interdit de placer des affiches.

Article 81

La législation et les compétences cantonales seront réservées.

### **Autorisation**

La demande d'autorisation doit être adressée au Conseil Municipal sur la formule ad hoc. Elle doit être accompagnée :

- a) d'une maquette ou d'un dessin côté, exécuté à une échelle permettant la compréhension du projet indiquant les 3 dimensions, les couleurs, la saillie dès le nu du mur, les scellements, etc...
- b) d'un photomontage de la façade avec la publicité en surcharge.

Article 82

La demande doit mentionner en outre :

- a) la largeur de la rue et du trottoir ;
- b) la hauteur, dès le trottoir, au point le plus bas de l'enseigne ou autre installation similaire ;
- c) les matériaux ;
- d) le système d'éclairage proposé s'il y a lieu.

### **Pose d'enseigne**

Toutes les affiches de publicité dans le domaine privé (ex. enseignes commerciales) doivent satisfaire aux règles de l'esthétique. Elles sont soumises à l'autorisation du Conseil Communal.

En principe, la publicité ne peut se faire que sur l'immeuble affecté au commerce et une seule enseigne est admise par entrée.

Article 83

Toute modification d'enseigne est soumise aux mêmes règles qu'une publicité nouvelle.

La législation et les compétences cantonales sont réservées.

### **Entretien**

Les enseignes doivent être maintenues en bon état.

Article 84

Le Conseil Municipal peut faire enlever, aux frais, risques et périls du propriétaire, celles qui sont mal entretenues ou devenues inutiles si le propriétaire invité à procéder aux travaux nécessaires n'exécute pas ceux-ci dans le délai fixé.

### **Exemption d'autorisation**

Des plaques indicatrices ne mentionnant que le nom et la profession des intéressés peuvent être admises sur les portails, clôtures, portes et embrasures, sans en référer au Conseil Municipal, pour autant que ces plaques aient une dimension courante (format A3).

Article 85

Dès qu'il y en a plus de deux par entrée, elles seront sous la forme et de dimension semblables, groupées par panneaux.

## **CROQUIS ET PHOTOS**

